

9-10 EDOUARD VII, A. 1910

Q. Je crois que je n'ai plus rien à demander à M. Woods.

Le PRÉSIDENT.—Y a-t-il quelque chose, M. Chrysler?

M. CHRYSLER.—Non.

Le PRÉSIDENT.—Je crois que c'est tout.

M. CHRYSLER.—Je désire ajouter au dossier une lettre de M. Allan R. Matthews à M. Doucet, en date du 26 octobre 1907, comme

PIECE N° 120.

QUÉBEC, 26 octobre 1907.

M. A. E. DOUCET,
Ingénieur divisionnaire,
Québec.

CHER MONSIEUR,—Voici comment j'interprète l'article 54 du cahier des charges:

Le roc solide comprend tout le roc en couches, les cailloux mesurant une verge cube ou plus et les masses de roches liées ensemble ou d'autres matières dures qu'il faut pétarder continuellement pour pouvoir les enlever, lorsqu'elles mesurent une verge cube ou plus dans une masse (indépendamment de la dimension de chaque morceau de roc séparé ou de chaque partie individuelle des autres matières agglomérées).

J'interprète l'article 35 comme suit:—

Le roc fragmentaire comprend toutes les matières qui peuvent être enlevées avec des pics, des pelles ou des pinces, mais qui ne peuvent être labourées et qu'il faut pétarder par-ci par-là.

Voici comment j'interprète l'article 36:—

Les déblais dans terrain ordinaire comprennent tout déblai dans les parties du sol qui peut être labouré et enlevé à la pelle.

Voici comment les terrassements ont été classifiés dans le poste n° 26: Le roc en lits a été mesuré et la quantité en a été notée; l'on a fait la même chose pour tous les cailloux à la surface mesurant une verge cube ou plus et non compris dans les sections transversales.

Pendant trois mois, au début des travaux, un des hommes a été exclusivement occupé à mesurer, tous les jours, les cailloux de 1 verge cube ou plus dans les coupes et les cailloux de 1 verge cube ou plus qui se trouvaient à la surface du sol et qui n'étaient pas compris dans les sections transversales. Cela a permis à M. Bourgeois et à moi d'établir la proportion des cailloux dans chaque coupe, cette proportion variant de 30 à 90 pour 100 de la quantité totale des matières rencontrées au cours des excavations.

Après cela, nous avons calculé les proportions pour lesquelles entraient les masses de roches compactes et les autres matières dures qu'il fallait pétarder pour pouvoir les désagréger.

J'ai fait mesurer les cailloux de moins de 1 verge cube et de plus de 1 pied cube en même temps que les gros cailloux, ce qui a permis à M. Bourgeois et à moi d'établir la proportion des cailloux à classer comme roc fragmentaire pour chaque coupe, et nous avons aussi calculé la proportion des matières qui ne pouvaient être labourées dans chaque coupe, mais qui ne pouvaient être assimilées à du roc solide.

Toutes les autres matières ont été classées dans la catégorie des déblais ordinaires.

Votre tout dévoué,
ALLAN R. MATTHEWS,
Ingénieur local, poste 26.

M. MACDONALD.—M. Lumsden est-il ici?

M. TODD.—M. Lumsden doit revenir chez lui ce soir. On m'a dit qu'il téléphonera, mais il n'a pas encore téléphoné.

M. WOODS.